

Etterbeek, le 20 janvier 2023

Concerne : suivi de la réunion entre la STIB et la commune relative au site Exobois

Madame, Monsieur,

Nous vous écrivons pour vous faire part des suites relatives au site Exobois, théâtre, depuis plusieurs années, des travaux nécessaires au bon fonctionnement du métro.

Nul n'ignore que le bourgmestre a pour principale mission légale d'assurer la sécurité, la salubrité et la santé publique. Dans ce cadre, Vincent De Wolf a dernièrement été amené à prendre un arrêté d'interdiction de travaux lourds prévus par la STIB en novembre dernier et visant à l'évacuation et au déversement de quelques 284 tonnes de ballast provenant du réseau de métro et ce, à proximité des jardins et habitations voisines. Cette décision a été unanimement défendue par le Collège des bourgmestre et échevins. L'arrêté a été justifié par le non-respect des engagements antérieurement pris par la STIB afin de limiter les nuisances et de préserver la tranquillité et la santé des habitants, à la suite d'une réunion avec les habitants du quartier. Dans la foulée de cette interdiction, le bourgmestre a pris l'initiative d'organiser une rencontre avec la direction de la STIB qui s'est tenue le 20 décembre dernier. Particulièrement constructive, cette réunion a permis de mettre en lumière que le non-respect des engagements pris par la STIB, lors de travaux antérieurs, avaient été le fait des sous-traitants désignés par la société des transports en commun.

Nous souhaitons vous informer que la réunion précitée a permis de renforcer les garanties obtenues par la commune d'Etterbeek afin, lors de prochains travaux sur le site, que des mesures effectives soient mise en œuvre pour atténuer le bruit et les nuisances pour les riverains. Par courrier officiel du 9 janvier dernier, la STIB a confirmé ses engagements. Parmi ceux-ci, l'utilisation de « big bags » pour éviter le déversement intempestif de ballast à ciel ouvert ainsi que le recours à des engins à pneus plutôt qu'à chenilles afin de limiter le bruit. La STIB s'est aussi engagée à lancer l'étude d'une solution à plus long terme. Des mesures du bruit seront également effectuées à l'occasion des prochains travaux, prévus en avril prochain, afin de bien objectiver les nuisances. Enfin, une discussion préalable aura d'ailleurs lieu avec l'ensemble des techniciens communaux et de la STIB afin d'anticiper au mieux le déroulement des futurs travaux. Nous nous réjouissons que les malentendus, manifestement provoqués par les difficultés rencontrées entre la STIB et ses sous-traitants, ont néanmoins permis de mettre en place une collaboration plus solide entre les autorités communales et la société de transport. Nous vous informerons, comme nous nous étions engagés, des évolutions de la situation.

Restant à votre disposition, nous vous adressons, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs et nous en profitons pour vous adresser nos meilleurs vœux pour l'année 2023.

Par ordonnance :

La secrétaire communale,
Annick Petit

Le bourgmestre,
Vincent De Wolf